

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2026.

(En 1000 DT)

| Période | au 31 mars 2026 | au 31 mars 2025 | au 31 Décembre 2025(*) |
|--|--------------------|--------------------|------------------------------|
| 1- Produits d'exploitation bancaires | 322 515 | 310 025 | 1 234 762 |
| • Intérêts et revenus assimilés | 182 882 | 191 758 | 760 378 |
| • Commissions en produits | 36 794 | 35 388 | 158 178 |
| • Revenus du portefeuille | 102 839 | 82 879 | 316 206 |
| 2- Charges d'exploitation bancaires | 152 100 | 159 891 | 644 693 |
| • Intérêts encourus et charges assimilées | 145 757 | 154 663 | 615 226 |
| • Commissions encourues | 6 343 | 5 228 | 29 467 |
| 3-Produit net bancaire | 170 415 | 150 134 | 590 069 |
| 4- Autres produits d'exploitation | 272 | 274 | 1 145 |
| 5- Charges opératoires: | 61 980 | 57 048 | 242 678 |
| Dont ; | | | |
| • Frais de personnel | 44 776 | 41 354 | 171 944 |
| • Charges générales d'exploitation | 14 294 | 13 325 | 60 745 |
| 6- Structure du Portefeuille | 3 560 034 | 3 221 590 | 3 284 483 |
| • Portefeuille- titres commercial | 126 858 | 179 433 | 121 225 |
| • Portefeuille d'investissement | 3 433 176 | 3 042 157 | 3 163 258 |
| 7- Encours des créances à la clientèle | 7 551 776 | 7 325 187 | 7 537 806 |
| 8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle | 9 047 561 | 8 355 208 | 8 720 365 |
| Dont ; | | | |
| • Dépôt à vue | 2 555 362 | 2 281 113 | 2 501 001 |
| • Epargne | 2 901 697 | 2 607 372 | 2 891 608 |
| 9- Emprunts et Ressources Spéciales | 732 219 | 653 411 | 709 893 |
| 10- Capitaux propres (**) | 1 707 385 | 1 574 008 | 1 707 363 |

(*) Chiffres certifiés

(**) les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 31/03/2026 et 31/03/2025

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2026

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 7 325,2 millions de dinars à fin mars 2025 à 7 551,8 millions de dinars à fin mars 2026, enregistrant ainsi une progression de 226,6 millions de dinars ou 3,09%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin mars 2026 à 9 047,6 millions de dinars, soit une progression de 692,4 millions de dinars ou 8,29% par rapport au 31 mars 2025.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 732,2 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 12,06% par rapport au 31 mars 2025.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 12,5 millions de dinars ou 4,03% par rapport à fin mars 2025.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 7,8 millions de dinars ou 4,87% par rapport à fin mars 2025.

Le Produit Net Bancaire a atteint 170,4 millions de dinars à fin mars 2026 contre 150,1 millions de dinars pour la même période de 2025, soit une hausse de 13,51%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 36,37% à fin mars 2026 contre 38,00% pour la même période de 2025, soit une amélioration de 163 points de base.

Organisation d'un évènement dédié à l'intelligence artificielle et à la transformation des entreprises

AMEN BANK a organisé, le 26 janvier 2026, un séminaire intitulé « L'Intelligence Artificielle au service du développement économique et financier des entreprises tunisiennes ». Cet évènement a réuni des acteurs du secteur bancaire et de l'écosystème entrepreneurial autour des enjeux et des applications concrètes de l'intelligence artificielle en tant que levier de performance, d'innovation et de création de valeur.

Accompagnement à la mise en conformité au MACF (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières)

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la phase définitive du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) au 1^{er} janvier 2026, conformément au Règlement (UE) 2023/956, AMEN BANK accompagne ses clients opérant dans les secteurs à forte intensité carbone (ciment, fer et acier, aluminium, engrais, électricité, hydrogène) dans la mise en conformité avec les nouvelles exigences européennes en matière de suivi, de calcul et de déclaration des émissions carbone liées aux exportations vers l'Union européenne.

Lancement de la carte Visa Platinum Business à plafond

Dans le cadre de la diversification de son offre de moyens de paiement, AMEN BANK a lancé la carte « Visa Platinum Business à plafond ». Cette nouvelle déclinaison repose sur un fonctionnement par plafonds mensuels d'achat et de retrait fixés par la banque, offrant ainsi un cadre structuré et adapté aux besoins des clients professionnels et entreprises.

Mise en place d'un kit de Paiement en Ligne en faveur des commerçants

Dans un contexte marqué par l'essor soutenu du commerce électronique, AMEN BANK accompagne ses clients dans l'adoption de solutions de paiement en ligne sécurisées et performantes. Le kit e-commerce proposé permet aux commerçants d'accepter des paiements électroniques via leurs plateformes web, contribuant ainsi à la simplification des opérations, à l'amélioration de l'expérience client et à la réduction de l'usage des espèces.

Clôture réussie de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK SUBORDONNE 2026-1 »

AMEN BANK a clôturé avec succès son emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK SUBORDONNE 2026-1 », réalisé par appel public à l'épargne et commercialisé par MAC SA et Amen Invest. D'un montant global de 60 millions de dinars, l'opération a été intégralement souscrite dès son ouverture, reflétant la forte adhésion des investisseurs et la confiance du marché dans la solidité financière et les perspectives de développement de la Banque.

Signature de l'accord de rétrocession de la ligne de crédit BEI

AMEN BANK a annoncé la signature de l'accord de rétrocession relatif à la ligne de crédit mise en place par la Banque Européenne d'Investissement, en partenariat avec la Banque Centrale de Tunisie et le Ministère des Finances. Une enveloppe de 35,4 millions d'euros a ainsi été allouée à la Banque afin de soutenir les entreprises tunisiennes dans leurs projets d'investissement, d'innovation et de développement durable, à travers des financements à moyen et long terme proposés dans des conditions avantageuses. Ce dispositif est renforcé par le mécanisme Rawafed+, offrant un appui complémentaire aux PME engagées dans des projets durables et créateurs d'emplois.